



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRAND'RUE**

Le Maire de la Commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** la demande en date du 05 juillet 2017 de la sté André VOEGELE à STRASBOURG, sollicitant une autorisation pour le stationnement d'une grue télescopique dans la Grand'Rue à HOCHSTATT dans le cadre de l'installation de nouvelles cloches dans l'église Saints Pierre et Paul de Hochstatt ;
- VU** la largeur de l'emprise de la grue, il est nécessaire de régler la circulation pendant la durée de stationnement de l'engin ;

ARRETE

Article 1er : Le jeudi 13 juillet 2017 de 12 heures à 18 heures, la Société VOEGELE à STRASBOURG est autorisée à occuper le domaine public ; en l'occurrence devant l'église dans la Grand'rue pour réaliser l'installation des nouvelles cloches.

Article 2 La Grand'Rue sera temporairement barrée de la terrasse du restaurant « La Parenthèse » jusqu'au n° 38 de ladite rue. Le stationnement et la circulation seront provisoirement interdits au droit du chantier.
Une pré signalisation à la hauteur du Restaurant « Cheval Blanc » et au niveau du 32, Grand'Rue sera impérativement nécessaire afin d'informer les usagers de l'interdiction de circuler sur le tronçon cité ci-dessus.

Article 3 Les riverains devront prendre leur disposition pour ne pas stationner leur véhicule sur le parking à côté de la salle Marie Elisabeth Schyrr durant l'occupation de la grue sur le domaine public.

Article 4 Des panneaux de signalisation seront posés et des barrières de sécurité (prêtées par la municipalité) seront mises en place par la Société André VOEGELE de STRASBOURG pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 Ampliation

- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie D'ILLFURTH
- à la société André VOEGELE à STRASBOURG
- à la Sté TRANSDEV Grand Est à ILLZACH
- aux riverains
- à Monsieur le Procureur de la République
- au Tribunal d'Instance de MULHOUSE

HOCHSTATT, le 06 juillet 2017
Le Maire,
Michel WILLEMANN

